

## ***Les espaces à vocation hippique :***

Il s'agit du champ de courses de Chantilly et des terrains d'entraînement nécessaires à l'activité hippique-course : terrains des Aigles, terrains de Coye-la-Forêt, Lamorlaye et Avilly-Saint-Léonard.

L'intégrité et la fonctionnalité (accès...) de ces espaces sont respectées.

Ces espaces présentent, pour le territoire, une valeur patrimoniale. Ils exigent, de ce fait, une attention particulière, tant d'un point de vue architectural et paysager qu'environnemental, et méritent une mise en valeur.

En cas d'abandon de l'activité hippique, ces espaces redeviennent des espaces à vocation agricole.

Concernant le projet de rénovation de l'hippodrome de Chantilly, nécessaire à l'amélioration des conditions d'accueil des chevaux et du public, les études préalables et les travaux seront exemplaires, notamment en matière de prise en compte de l'environnement et du paysage. Des mesures compensatoires accompagnent par ailleurs ce projet.